PÔLE ENFANCE JEUNESSE 76

IEM Paul Durand Viel de Saint-Martin du Bec

SESSAD de Montivilliers

Rôle et missions du Conseil de la Vie Sociale (CVS)

APF France handicap

www.apf-francehandicap.org

Objectif du diaporama

Ce diaporama de sensibilisation présente

- le cadre légal du CVS
- les valeurs d'APF France handicap pour le CVS
- Les bonnes pratiques et les initiatives des CVS

Fondement légal du CVS

- La loi du 2 janvier 2002 oblige la mise en place d'un CVS dans les établissements et services médico-sociaux

- Le CVS est fait pour les usagers, pour qu'ils expriment leurs attentes sur le service qui leur est rendu et qu'ils participent à son amélioration

Missions du CVS

- Le CVS est un lieu d'information, d'échanges, de concertation et d'apprentissage de la démocratie

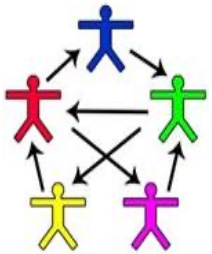

- Le CVS donne son avis et des idées pour améliorer la vie et la participation des usagers

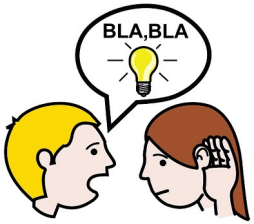

- Au CVS la liberté d'expression, le respect de la parole de chacun, sont garantis

Missions du CVS

- Le CVS ne décide pas, mais ses avis sont importants : la loi oblige qu'il soit informé des suites réservées à ses demandes

- Au CVS on parle de plein de sujets qui concernent les usagers, mais pas des situations individuelles

- Le CVS peut revendiquer auprès des collectivités ou organismes publics, il peut agir avec les élus APF France handicap du département

Composition du CVS

Au CVS, il y a :

- des représentants d'usagers
- il peut y avoir des représentants des familles et tuteurs légaux
- un représentant des professionnels
- un représentant de l'APF

Le directeur ou son représentant participe au CVS avec voix consultative.

Composition du CVS

Au CVS, il y a des représentants des usagers

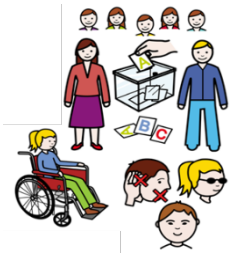

- dans les structures accueillant des mineurs, les enfants peuvent être élus au CVS à partir de l'âge de 11 ans
- dans les structures pour adultes, les usagers sous mesure de protection juridique votent et peuvent être élus au CVS
- si un usager ne parle pas, il peut être élu et il a droit à un assistant de communication.

Composition du CVS

Au CVS, il peut y avoir des représentants des familles ou des tuteurs:

- Les représentants peuvent être élus parmi les parents, grands-parents, frères et sœurs, cousins, oncles ou tantes (…), les tuteurs familiaux ou professionnels.

- Leur rôle est d'apporter leurs expériences et regards complémentaires à ceux des usagers dans le respect de la place de chacun.

Composition du CVS

Au CVS, il y a un représentant des professionnels

- le représentant des professionnels écoute ce que les usagers ont à dire.
- il enrichit les sujets abordés par les usagers à partir de sa pratique et de celle des autres professionnels.
- mais il ne représente pas les intérêts des professionnels.

Composition du CVS

Le représentant d'APF France handicap :

- Apporte toute information utile aux usagers :
- actualité d'APF France handicap, projets de réformes, information sur les droits, la santé, etc.

- Il est attentif à l'expression des usagers et il la soutient.
- Il encourage les liens entre le CVS et la délégation départementale.

- Ce sont des élus du conseil d'administration ou du conseil APF France handicap de département, répartis comme titulaires et suppléants.

Composition du CVS

Le directeur ou son représentant :

Il participe au CVS, sans prendre part aux votes. Il est responsable :

- des conditions de son fonctionnement : sensibilisation des élus, aide à la communication, appui matériel et humain, logistique notamment.
- de la qualité et de l'accessibilité des informations communiquées aux usagers, du lien avec l'environnement (actualités, partenariats utiles).
- de la communication sur les suites données aux attentes du CVS

Les élections du CVS

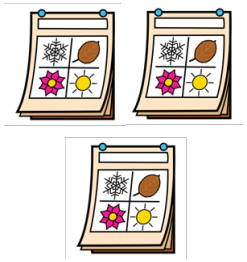

Le CVS est élu pour 3 ans.

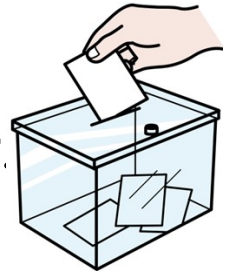

Les élections du CVS se font à bulletin secret, à un tour.
En cas d'égalité des voix, il y a un tirage au sort.

Au premier CVS il y a l'élection du Président parmi
les usagers et par eux, sauf impossibilité parmi les familles.

Le Vice-Président est élu parmi ces deux collèges.
En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Constitution du prochain CVS au sein du PEJ 76

- **Un collège représentants des usagers (jeunes éligibles et électeurs âgés d'au moins 11 ans le jour de l'élection):**
  - 6 postes titulaires (3 représentants IEM et 3 SESSAD)
  - 6 postes suppléants (3 représentants IEM et 3 SESSAD)

- **Un collège représentants des familles ou représentants légaux :**
  - 2 postes titulaires (1 représentant IEM et 1 SESSAD)
  - 2 postes suppléants (1 représentant IEM et 1 SESSAD)

- **Ces deux collèges seront élus par les jeunes de l'IEM et du SESSAD âgés de 11 ans.**

Fonctionnement du CVS (1/4)

Le CVS adopte au début du mandat son règlement intérieur *(voir modèle APF France handicap en format ordinaire, facile à lire et à comprendre et en PULSE).*

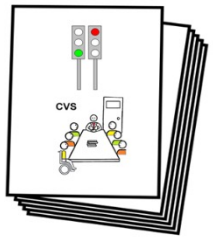

Il se réunit au moins 3 fois par an.

Des réunions peuvent avoir lieu en plus, à la demande du directeur ou de 2/3 des membres du CVS.

On envoie la date et l'ordre du jour aux participants 15 jours avant la réunion minimum, avec les documents de compréhensio nécessaires.

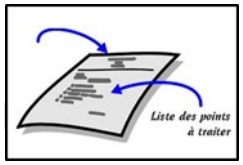

Fonctionnement du CVS (2/4)

Le CVS doit être un lieu d'écoute et de respect des différences.

L'équilibre de parole doit être recherché pour permettre l'expression de chacun et notamment de ceux qui ont besoin de plus de temps, parfois d'assistant de communication ou de matériel technique de communication.

Les avis sont valablement émis lorsque une majorité de représentants des usagers est présente (respect du quorum).

Si un membre quitte le CVS, on peut le remplacer : soit les suppléants deviennent titulaires, soit il faut faire des élections partielles.

Fonctionnement du CVS (3/4)

Que fait le Président du CVS ?

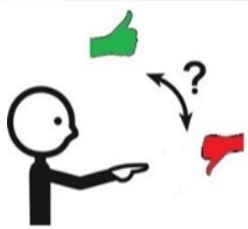

- Il établit l'ordre du jour et valide le compte-rendu en concertation avec les élus qui donnent leur avis.
- Il est attentif aux autres usagers, il organise des réunions de préparation (physique ou téléphonique selon les cas).
- Il anime le CVS, en donnant la parole à tous et il essaie de trouver des points d'accord entre les élus ⇨*Voir fiche « préparer animer une réunion de CVS ».*
- Il discute régulièrement avec le directeur pour préparer les sujets et suivre les avancées du CVS.

Fonctionnement du CVS (4/4)

Comment rédiger le compte rendu du CVS?

Un secrétaire de séance est désigné parmi les représentants des usagers ou familles, pour faire le compte rendu. Il a droit à l'aide d'un professionnel.

Dans le compte rendu, on écrit simplement les idées, les attentes exprimées par le CVS, sans reporter d'élément personnel.

Les membres donnent leur avis sur le compte rendu, le président le valide sans attendre la réunion suivante.

Le compte rendu est diffusé par la structure à tous les usagers, aux familles selon les cas, et à la direction régionale APF France handicap et au CNU.

⇨ Pour aller plus loin, *voir la fiche pratique n°2 rédiger un compte rendu de CVS.*

Le CVS est ouvert sur son environnement

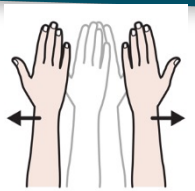

Au CVS, il peut y avoir des invités

Le CVS peut organiser périodiquement des CVS ouverts à tous.

Le CVS peut inviter des représentants de la mairie, des transports, du logement, de la MDPH, des tutelles, de la scolarité et de l'emploi notamment.

Le CVS peut inviter un autre CVS.

Avec l'appui de la direction, le CVS peut décider l'organisation d'un événement (rencontre débat, exposition,…) dans la structure ou dans la municipalité.

Bonnes pratiques des CVS

Faire un bilan annuel de l'action du CVS et évaluer son fonctionnement en fin de mandat (⇨ *voir « questionnaire de bilan du mandat de CVS »*).

Créer du lien entre le CVS et les autres groupes d'usagers ou de familles.

Encourager les rencontres inter CVS et notamment en région les rencontres avec le Comité National des Usagers (CNU).

Elargir les sujets traités au CVS au respect des droits, à la qualité de vie et à la bientraitance.

Impliquer le CVS dans la démarche d'amélioration de la qualité et ses outils.

En conclusion

- Nous espérons que ce diaporama vous aura permis de bien comprendre l'importance du Conseil de la Vie Sociale, instance qui donne la parole aux jeunes et aux parents accompagnés par nos différents services.
- Le CVS représente aussi un excellent lieu d'apprentissage de la vie citoyenne et favorise l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités.
- Ce diaporama a donc pour objectif de susciter des vocations auprès de vous tous.
- N'hésitez pas, jeunes comme parents, à prendre contact auprès des éducateurs pour toutes questions ou précisions, ils sont à votre entière disposition.
- Merci de votre attention…..